GCC

NOS INTÉRÊTS

L'ETI
DE PRÉFÉRENCE

DÉNIGRER ET FAIRE PREUVE DE MALVEILLANCE OU DE MALHONNÊTETÉ

PRIVILÉGIER L'INTÉRÊT PARTICULIER AU DÉTRIMENT DE L'INTÉRÊT COMMUN

ADOPTER DES ATTITUDES CLANIQUES ET DE CLIENTÉLISME

DISSIMULER LES DIFFICULTÉS ET LES RISQUES